

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
CE 10^e JOUR DE DÉCEMBRE 2019, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Était absent : Monsieur Réal Déry, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques, assistaient également à la séance.

R-159-2019 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Annie Houle appuyé par madame Eve-Marie Grenon que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

R-160-2019 Adoption du procès-verbal du 12^e jour de novembre 2019

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12^e jour de novembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le procès-verbal du 12^e jour de novembre 2019 soit accepté tel que déposé.

R-161-2019 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 236 554.17 \$, soit acceptée.

R-162-2019 Rapport du C.C.U. du 21 novembre 2019

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21^e jour de novembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-163-2019 Rapport du C.C.E. du 25 novembre 2019

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 25 novembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

A-7-2019 Avis de motion – Présentation et dépôt du projet de règlement #7-2019

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Forget, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #7-2019, règlement décrétant

l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

A-8-2019 Avis de motion – Présentation et dépôt du projet de règlement #1-2020

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Rolland conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #1-2020, règlement modifiant le règlement de zonage #3-2011, tel qu'amendé, de façon à assurer la cohabitation harmonieuse des activités d'élevages en zone agricole.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-164-2019 P.I.I.A. – Alexandre Mailhot

Attendu la demande de permis de monsieur Alexandre Mailhot relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 833 178 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-165-2019 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Énergir s.e.c.

Attendu la demande de la société Énergir, s.e.c. qui souhaite effectuer des travaux d'entretien sur son réseau sur une partie des lots 5 310 256 et 5 310 258 du cadastre du Québec ;

Attendu que les travaux projetés sont localisés en zone agricole ;

Attendu que la présente demande vise à la mise en service du lit d'anodes qui est composé de structures permanentes enfouies à une profondeur minimale de 1,2 mètre, lesquelles, une fois les travaux complétés, n'auront pas d'impact sur les activités agricoles, en vertu des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

Attendu que les travaux seront principalement réalisés à l'intérieur de la servitude permanente où seront installés les différents éléments nécessaires à la mise en service du lit d'anodes, qui servira également d'aire de travail temporaire. Des travaux pourraient également être réalisés à l'intérieur de la servitude permanente acquise en 1975 pour l'installation de la conduite existante. Superficie en demande : • servitude permanente – UNA : ≈ 782,5 mètres carrés ;

Attendu que la nature des travaux et leurs contraintes d'ingénierie font en sorte que ceux-ci ne peuvent être exécutés à d'autres endroits. Il n'y a donc pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;

Attendu que la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Énergir, s.e.c. pour l'utilisation d'une partie des lots à une fin autre que l'agriculture.

R-166-2019 Calendrier des séances du conseil

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le 2^e mardi qui débiteront à 20 h :

14 janvier	11 février
10 mars	14 avril
12 mai	09 juin
14 juillet	11 août
08 septembre	13 octobre
10 novembre	08 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

R-167-2019 Contrat de travail des employés municipaux

Attendu que le conseil doit reconduire les contrats de travail des employés municipaux chaque année;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance desdits contrats d'engagement et en sont satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte les dispositions desdits contrats et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

R-168-2019 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme concernant la composition du comité;

Attendu que cinq membres parmi les résidents permanents, ainsi que deux membres parmi les conseillers municipaux peuvent faire partie dudit comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, mesdames Nathalie Delmaire, Ève Drouin, Annie Houle et messieurs Réal Déry, Alain Desrosiers, Pierre Guyon et Denis Huberdeau membres du comité consultatif d'urbanisme.

R-169-2019 Nomination des membres du comité consultatif en environnement

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant la composition du comité;

Attendu que cinq membres parmi les résidents permanents, ainsi que deux membres parmi les conseillers municipaux peuvent faire partie dudit comité;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, mesdames Lise Beauchemin, Elena Cocco, Lucie Sauvé et messieurs Marc Bouisset, Yvon Forget, Denis Vallée et Kervin Van Damme membres du comité consultatif en environnement.

R-170-2019 Nomination des membres du comité consultatif de loisir

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant la composition du comité;

Attendu que trois à cinq membres parmi les résidents permanents, ainsi que deux membres parmi les conseillers municipaux peuvent faire partie dudit comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, mesdames Eve-Marie Grenon, Catherine Forest Henrichon, Audrey Sévigny et messieurs Philippe Benoit et Maurice Rolland, membres du comité consultatif de loisir.

R-171-2019 Entente intermunicipale concernant la Régie intermunicipale du Bas-Richelieu

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est membre fondateur de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu;

Attendu que la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu se devait de revoir son entente;

Attendu que pour donner suite à nombreuses discussions et des consultations auprès d'une avocate, les municipalités fondatrices se sont mises d'accord pour les termes inscrits dans cette entente;

Attendu que les élus ont pris connaissance de cette entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire Michel Robert et la directrice générale, Sylvie Burelle à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de renouvellement de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu telle que joint à la présente résolution.

R-172-2019 Demande droit de passage - La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie

Attendu que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

Attendu que La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 20 juin 2020 ;

Attendu que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

Attendu que les rues suivantes, rang des Soixante, montée Verchères et rue Richelieu (route #223) devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu fait partie du parcours tel que vue sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution ;

Attendu qu'une bourse d'une valeur de 10 000\$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévues dans le tracé déposé.
- Que la municipalité collabore à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement.

- Que la municipalité fournisse les barricades nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire.
- Que la municipalité assume les coûts pouvant être engendrés par le service incendies de la municipalité.
- Que la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement.
- Que la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

**R-173-2019 Demande d'entretien
Cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu**

Attendu qu'une demande d'entretien d'une partie du cours d'eau sans nom #143, situé sur le lot 5 310 376 a été transmise à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu ;

Attendu que le rapport de visite de monsieur Ulysse Dubé Burelle, technicien en gestion des milieux naturels de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu confirme le besoin d'entretien d'une partie du cours d'eau sans nom #143, situé sur le lot 5 310 376;

Attendu que le cours d'eau sans nom #143, situé sur le lot 5 310 376 est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que par conséquent, le cours d'eau sans nom #143, situé sur le lot 5 310 376 est sous la juridiction de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien d'une partie du cours d'eau sans nom #143, situé sur le lot 5 310 376 ;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans cette partie du cours d'eau sans nom #143, situé sur le lot 5 310 376 soient déterminés, par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la municipalité, et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant.

R-174-2019 Transport adapté – ARTM

Attendu que la municipalité se doit par la loi d'offrir un service de transport adapté sur son territoire ;

Attendu que l'ARTM, l'organisme mandaté par la municipalité pour fournir ce service, propose à la municipalité de renouveler l'entente pour l'année 2020 ;

Attendu que l'entente prévoit une hausse des coûts de 2.4 %;

Attendu que la municipalité n'a pas d'autres alternatives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland , appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu :

- D'informer l'ARTM que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire renouveler l'entente selon les termes proposés dans la lettre datée du 30 septembre 2019.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de cette entente.

R-175-2019 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Attendu que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu

- Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à partir de la remise pour le mois d'avril 2020 à la Centrale CAUCA dont le siège social est situé au 135, 19^e rue, Ville Saint-Georges, G5Y 4S6) pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

R-176-2019 Levée de la séance

Il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que la séance soit levée.

Michel Robert
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-161-2019, R-167-2019, R-168-2019, R-169-2019, R-170-2019, R-171-2019, R-172-2019, R-173-2019 et R-174-2019.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11^e jour de décembre 2019.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale